

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.115

Stratégie foncière -
Délégation au
Président de
l'exercice du droit de
préemption urbain :
modification de la
délibération n°399 du
15 décembre 2016

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Danielle BERNARD, Philippe LAVAUD, Catherine PEREZ

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02.115**

FONCIER

Rapporteur : **Monsieur YOU**

**STRATEGIE FONCIERE - DELEGATION AU PRESIDENT DE L'EXERCICE DU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°399 DU
15 DECEMBRE 2016**

Par délibération n°105 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Par délibération n°203 du 25 juin 2015 modifiée, le conseil communautaire a délégué l'exercice du droit de préemption au Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de l'EPCI, sur les zones pour lesquelles il a été institué (zones U, NA et AU des POS-PLU), à l'exception des secteurs et périmètres de l'agglomération situés sur les communes membres sur lesquels le DPU ou le DPU renforcé a été délégué à des tiers identifiés.

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, l'assemblée délibérante a modifié la délibération du 26 mars 2015 en instituant le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre des communes de la nouvelle intercommunalité, dotées d'un document d'urbanisme, à savoir : Angoulême, Asnière-sur-Nouère, Balzac, Bouex, Brie, Champniers, Claix, La Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, Linars, Magnac, Mornac, Mouthiers-sur-Boème, Nersac, Puymoyen, Rouillet-Saint-Esthèphe, Ruelle, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voueil-et-Giget, Vouzan et Voulegezac.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser les secteurs et périmètres sur lesquels le DPU et le DPU renforcé ont été délégués à des tiers.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°399 du 15 décembre 2016.

DE DELEGUER l'exercice du droit de préemption urbain au Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de l'EPCI sur les zones pour lesquelles il a été institué par la délibération n°105 du 26 mars 2015, à l'exception des secteurs et périmètres sur lesquels le DPU et le DPU renforcé ont été délégués par le conseil communautaire dans le cadre des délibérations suivantes :

- n°2015.06.204 concernant ANGOULEME : Délégation du DPU et DPUR sur Angoulême
- n°2017.02.XXX concernant ANGOULEME : Modification n°1
- n°2015.03.109 concernant FLEAC : Délégation du DPU sur Fléac
- n°2015.06.207 concernant FLEAC: Délégation du DPU sur Fléac (projet "Centre-Bourg - Thouérat")
- n°2015.06.199 concernant FLEAC : Instauration du DPU Renforcé sur Fléac (secteur "Centre-Bourg- Thouérat")
- n°2016.12.392 concernant FLEAC : Modification n°3
- n°2015.06.205 concernant GOND-PONTOUVRE : Délégation du DPU et DPUR
- n°2016.10.307 concernant GOND-PONTOUVRE : Modification n°1

- n°2015.03.108 concernant LA COURONNE Délégation du DPU sur La Couronne
- n°2015.10.315 concernant LA COURONNE : Modification n°1
- n°2016.12.393 concernant LA COURONNE: Modification n°2
- n°2015.03.112 concernant LINARS : Délégation du DPU sur Linars
- n°2015.03.111 concernant L'ISLE D'ESPAGNAC : Délégation du DPU sur l'Isle d'Espagnac
- n°2015.06.208 concernant L'ISLE D'ESPAGNAC : Délégation du DPU sur l'Isle d'Espagnac (projet "Centre-Bourg")
- n°2016.12.397 concernant L'ISLE D'ESPAGNAC : Modification n°2
- n°2015.03.113 concernant MAGNAC : Délégation du DPU sur Magnac
- n°2015.03.114 concernant MORNAC : Délégation du DPU sur Mornac
- n°2015.06.206 concernant NERSAC : Délégation du DPU et DPUR sur Nersac
- n°2015.03.116 concernant PUYMOYEN Délégation du DPU sur Puymoyen
- n°2015.03.117 concernant RUELLE : Délégation du DPU sur Ruelle
- n°2015.03.118 concernant SAINT-MICHEL : Délégation du DPU sur St-Michel
- n°2016.12. 396 concernant SAINT-MICHEL : Modification n°1
- n°2015.03.119 concernant SAINT-SATURNIN : Délégation du DPU sur St Saturnin
- n°2015.03.120 concernant SAINT-YRIEX : Délégation du DPU sur St Yrieix
- n°2015.03.121 concernant SOYAUX : Délégation du DPU sur Soyaux
- n°2015.10.314 concernant SOYAUX : Modification n°1
- n°2016.01.014 concernant SOYAUX : Modification n°2
- n°2015.03.122 concernant TOUVRE : Délégation du DPU sur Touvre

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous actes et documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 17 février 2017	Affiché le : 17 février 2017